



FORMATION INITIALE SST

Sauveteur Secouriste du Travail

Public concerné

L'ensemble du personnel
Pré requis : aucun

Renseignements pratiques

Durée : 14 heures (2 journées)

Participants : 4 à 10 stagiaires

Attestation : certificat SST

Actualisation : tous les 2 ans

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Moyens pédagogiques

Matériel : vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique avec plan d'intervention INRS, mannequins (adulte, enfant, nourrisson), salle spacieuse, chaises...

Intervenant : 1 formateur SST certifié par l'INRS à jour de son MAC

Evaluation : certificative conforme à l'INRS

Validation : validation des compétences obligatoires de la formation conformément à la fiche d'évaluation de l'INRS

Documentation :
Memento INRS dématérialisé
1 macaron autocollant SST
Mémento SST ref SSTCS

Planification & Tarifs

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse)

Tarif : 1085€ net de taxe pour un groupe 4-10 personnes.

Particuliers : Dates consultables sur notre site internet www.udsp52.fr

Tarif : 258€ net de taxe par personne.

Renseignements

UDSP 52

Cité des sapeurs-pompiers
29 rue du vieux moulin 52000 CHAUMONT

07 81 32 67 96 - @ formationsudsp52@gmail.com

N° agrément : P052-202102006

N° habilitation SST : 1022997/2016/SST-01/O/CN

SIRET : 51924753000024 - Code APE : 9499Z

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région sous le numéro 44520037052.

Objectifs

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au service de la prévention des risques professionnels, dans le respect de l'organisation dans son entreprise et des procédures spécifiques.

Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.

Déroulé pédagogique

Domaine de compétence n° 1

Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

Compétences visées :

- Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2. Protéger de façon adaptée

Compétences visées :

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime

Compétences visées :

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

Compétences visées :

- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. Secourir la victime de manière appropriée

Compétences visées :

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés

Domaine de compétence n° 2

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention